

TRAME



Un programme de résidences à destination d'artistes francophones – 2024

Le programme

TRAME est un programme de résidences initié en 2019, à destination d'artistes francophones du monde entier et de toutes disciplines (arts visuels, cinéma, arts vivants, écritures, musiques) qui souhaitent développer un projet de recherche et de création à Paris, pendant une durée de trois mois au printemps 2024. Chaque année, dix lauréats sont sélectionnés.

TRAME s'ancre au cœur de la vie, des activités et des réseaux de la Cité internationale des arts et de ses 325 résidents de toutes disciplines, de toutes générations et de toutes les nationalités et propose un accompagnement composé de rencontres régulières avec des artistes et des professionnels de la culture.

Il s'inscrit dans la lignée des actions menées depuis 2019 par la Cité internationale des arts, désignée pôle de référence de la création francophone par le Ministère de la Culture aux côtés de La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon – Centre national des écritures du spectacle et Les Francophonies – Des écritures à la scène à Limoges.

Il bénéficie du soutien du Ministère de la Culture.

La résidence

Le programme comprend :

- Des sessions collectives d'échanges et de rencontres avec des professionnels. Les lauréats, réunis autour d'une francophonie commune, bénéficient d'un accompagnement dispensé par la Cité internationale des arts et son réseau de partenaires, en phase avec l'actualité de la création contemporaine. Des portes ouvertes d'ateliers au public, des rencontres avec des commissaires et critiques d'art sont autant d'opportunités de collaborations et une possible visibilité des travaux en cours ;
- Une bourse de vie de 1000 euros par mois ;
- Une bourse de production de 1000 euros (reversée sur présentation de justificatifs de paiement) ;
- La prise en charge des frais de transport aller-retour à destination de Paris (remboursement des frais sous réserve du respect d'un plafond et sur présentation de justificatifs de paiement) ;
- La prise en charge des frais de visa et d'assurance voyage (remboursement des frais sous réserve du respect d'un plafond et sur présentation de justificatifs de paiement) ;
- Un atelier-logement sur le site du Marais de la Cité internationale des arts. Les résidents sont accueillis dans des ateliers-logements comportant un espace meublé unique de travail et de vie et disposant du wifi.

Le transport aller et retour d'œuvres ou du matériel artistique ne sera pas pris en charge.
Un compte-rendu de résidence sera demandé en fin de résidence.



Critères d'éligibilité et de sélection

TRAME s'adresse à des artistes de toutes nationalités, dont les artistes français. Il est ouvert à toutes les disciplines artistiques, sans limite d'âge.

L'artiste doit :

- Être engagé dans la vie professionnelle et témoigner d'une pratique artistique depuis cinq ans minimum ;
- Être en capacité de s'exprimer et de rédiger en français ;
- Être disponible de manière ininterrompue sur la durée de résidence proposée. Les candidats pourront postuler pour l'une ou l'autre de ces périodes de résidences :
 - 4 mars au 27 mai 2024 (3 mois)**
 - 4 avril au 27 juin 2024 (3 mois)**
- Participer aux différents rendez-vous professionnels et autres rencontres mises en œuvre par la Cité internationale des arts.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accordent une attention particulière à la qualité du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée d'une perspective de résidence à Paris, le protocole de travail envisagé et les contacts déjà établis ou souhaités.

Une commission composée de personnalités qualifiées étudie l'ensemble des dossiers de candidatures et sélectionne les lauréats du programme TRAME.



Calendrier

Transmission des candidatures

Du 6 septembre au 29 octobre 2023

Annnonce des résultats

Mi-décembre 2023

Dates de résidence

Du 3 mars au 26 mai 2024

ou bien

Du 4 avril au 27 juin 2024



**POUR DEPOSER VOTRE
CANDIDATURE,
C'EST PAR ICI !**

Questions diverses

Comment candidater ?

Les candidatures se font via le [formulaire en ligne](#) dédié.

Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un [ICI](#).

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le Service des résidences de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr.

Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

Les éléments à télécharger dans ma candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veuillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 dossier artistique présentant vos projets passés (entre 5 et 15 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet que le candidat souhaite développer lors de sa résidence (entre 2 et 4 pages maximum)
- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)

Candidater en duo / en collectif

D'une superficie variant de 25 à 60m², les ateliers-logements sont conçus pour allier recherche, production et vie quotidienne. Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit. Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles, compte tenu du faible nombre d'ateliers-logements adaptés.

Les duos/collectifs se verront remettre une seule bourse et affecter un atelier-logement.

Accessibilité

Nous regrettons que les ateliers-logements proposés dans le cadre de nos commissions ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous sommes à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.



La Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des créateurs.trices et qui leur permet de mettre en œuvre un projet de production ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts offre un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnel.les du milieu culturel. Les résident.es bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, la résidence permet également la rencontre et le dialogue avec plus de 300 artistes et acteurs.trices du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines.

En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.



19 20
65 25
60 ANS

CONTACT

commissions@citedesartsparis.fr
www.citedesartsparis.fr

Soutenu par



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

